
RÉUNION DU 30 AVRIL 2026

Convoqués le 24 Avril 2026

PRÉSENTS : MMES DRUMÉZ Marie-Line - FEHLICH Martine – KFOURY Rita
RICCELLI Malika - WAILLY Henriette
MM. JUMEAUX Pascal – JUMEAUX Marcel

ABSENTS EXCUSÉS : MMES PASQUIER Sonia – PIGOT Huguette – POLLART Kathy
MR LUSZPAK Edouard

POUVOIR : MR LUSZPAK Edouard à Mme FEHLICH Martine

OBJET : DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A SON PRÉSIDENT

DEST. : SOUS PRÉFECTURE DE DOUAI

DATE : 30/04/2026

RÉF. : BN

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et les articles R 123-21 à R 123-23 du même code,

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré,

DONNE POUVOIR à son Président dans les matières suivantes :

- attribution des prestations facultatives
- préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être réglementairement passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant
- conclusion et révision des contrats de louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans
- conclusion de contrats d'assurance
- délivrance, refus de délivrance et résiliation des élections de domicile
- création de régies comptables nécessaires au fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale et des services qu'il gère
- fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts
- exercice au nom du Centre Communal d'Action Sociale des actions en justice ou défense du Centre Communal d'Action Sociale dans les actions intentées contre lui.

Monsieur Le Président rendra compte à chaque réunion du Conseil d'Administration des décisions qu'il aura prises en vertu de la présente délégation.

Pour copie conforme

Le Président du C.A.S.

MONTIGNY EN OSTREVENT

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

OSTREVENT

Pascal JUMEAUX

